

CONTRIBUTION DU CILSS AU PANEL SUR LA DEGRADATION DES TERRES OU LA DESERTIFICATION ET SON IMPACT SUR LA MIGRATION ET LES CONFLITS

Troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CRIC.3), du 2 au 12 mai 2005 à Bonn (Allemagne) .¹

La dégradation des terres ou la désertification est l'une des plus grandes menaces pour la production alimentaire en Afrique sub-saharienne. Une analyse rétrospective permet de se rendre compte que la désertification a contribué à l'aggravation de la pauvreté dans les pays du Sahel dont l'économie est essentiellement fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. En effet, à l'exception des terres irriguées, 90% des terres dans la zone soudano-sahélienne et 80% des terres du reste de l'Afrique sub-saharienne sont à des degrés divers affectés par la désertification. D'une manière générale, on estime que la croissance annuelle de la production agricole de l'Afrique au sud du Sahara doit atteindre au moins 4% pour faire face aux besoins alimentaires d'une population en forte expansion, pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales, mais aussi pour assurer la conservation de la riche biodiversité africaine. Or actuellement, il existe une grande inquiétude quant à la capacité des terres sub-sahariennes à supporter cet accroissement sans précédent de la production, au regard des nombreux signes de fatigue et de dépréciation des sols.

La dégradation des terres en Afrique de l'Ouest, accompagnée d'un autre phénomène aussi inquiétant qu'est la pression démographique, a créé une demande pressante en terres pour la satisfaction des besoins alimentaires et en énergie, et provoqué de conflits violents à l'intérieur des Etats et entre les Etats. Elle a également été source d'une certaine instabilité sociale, politique et économique dans la sous-région qui menace la survie même des populations concernées. Aujourd'hui, non seulement les conflits locaux, notamment ceux entre agriculteurs et éleveurs continuent à se multiplier et à s'aggraver un peu partout, mais la région ouest-africaine est elle-même touchée par des crises politiques graves dont certaines ont dégénéré parfois en conflits armés ayant donné lieu à de vastes mouvements de populations. Ces rébellions résultent, à la fois du déficit démocratique observable dans nombre de pays malgré les progrès de l'Etat de droit, mais aussi de l'exacerbation des rivalités autour du foncier et des ressources naturelles. Il faut aussi souligner avec force le fait qu'aujourd'hui, les mouvements de transhumance internationale surtout, sont plus que jamais remis en cause avec les réticences persistantes et parfois les refus des pays côtiers ouest-africains de recevoir les troupeaux en provenance des zones sahéliennes.

Qu'elle est la contribution du CILSS à la lutte contre la dégradation des terres et à la réduction des conflits autour de l'utilisation des terres ? Avant de répondre à cette question, il est utile de rappeler que le mandat du CILSS consiste à « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique ».

¹ Par Issa Martin BIKIENGA, Secrétaire Exécutif adjoint du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) . 03 BP 7049 Ouagadougou 03. BURKINA FASO. Tél.: GSM (226) 70 26 07 58
E-mail : issa.bikienga@liptinfor.bf

Cinq principales lignes directrices déterminent les actions du CILSS pour faire face à ce fléau :

1. La mise en commun des moyens permettant de disposer d'outils performants en vue de répondre aux attentes des Etats. Il s'agit du développement des méthodes et des applications pour la gestion des systèmes d'information géographique, du suivi de la sécheresse et de la désertification, de l'alerte précoce, du renforcement des capacités institutionnelles et de la formation des ressources humaines.
2. L'organisation du dialogue sous-régional sur les politiques nationales et sous-régionales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, à savoir la gestion des terroirs, la décentralisation, l'élaboration d'une politique agricole et d'une politique environnementale sous-régionale commune.
3. L'appui à une gestion commune des ressources partagées et/ou transfrontalières dans le cadre du Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad. A cela s'ajoutent les échanges d'expériences sur les programmes d'actions nationaux de lutte contre la désertification.
4. La mise en œuvre de programmes d'investissements sous-régionaux, notamment sur les énergies nouvelles et renouvelables et le développement de marchés transfrontaliers de bétail.
5. La coordination du processus d'élaboration d'une charte foncière en Afrique de l'Ouest et la promotion de politiques foncières favorables à la sécurisation des producteurs ruraux et à un développement durable au niveau de la sous-région.

Comme on peut le constater, le CILSS est pleinement engagé dans la lutte contre la dégradation des terres et dans la réduction des conflits en vue de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions de vie des populations au Sahel et en Afrique de l'Ouest.